

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2018

Présents : MM KEMIH, BARTHELEMY, MUGUET, MORA, ITARD, LAS, DETALLE, Mmes PELLISSIER, COUTIL, BUISSON, SERVIERES, SOULAGNAT,

Pouvoirs : de M. LAPP à M. ITARD, de Mme DURNEZ à Mme BUISSON, de M. DEBOUESSE à Mme MUGUET, de Mme GUYONNET à M. LAS, M. CHRISTOPHE à M. MORA.

I - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Mme PELLISSIER Scynthia.

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès verbal de la séance du 9 février 2018 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

III – FINANCES

1 – Compte administratif 2017 de la commune

Un exemplaire du compte administratif a été remis à l'ensemble des conseillers avec leur convocation afin qu'ils puissent l'examiner avant la réunion.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le compte administratif 2017 de la commune laisse apparaître les résultats suivants :

- section d'investissement recettes : 276 966.36 €
- section d'investissement dépenses : 273 245.75 €

soit un solde d'exécution sur l'année 2017 de + 3 720.61 €, qui ajouté au déficit constaté fin 2016 de 207 670.70 €, donne un résultat de clôture fin 2017 de – **203 950.09 €**.

- section d'exploitation recettes : 1 616 765.37 €
- section d'exploitation dépenses : 1 533 872.76 €

soit un solde d'exécution sur l'année 2017 de + 82 892.61 €, qui ajouté à l'excédent constaté fin 2016 de 305 659.09 €, donne un résultat de clôture fin 2017 de : **388 551.70 €**.

SOIT un **résultat de clôture global fin 2017** de 388 551.70 – 203 950.09 = **184 601.61 €**.

Le conseil municipal examine les comptes présentés par Monsieur le Maire et le compte administratif est ensuite soumis au vote par le doyen d'âge, M. BARTHELEMY, Monsieur le Maire s'étant s'absenter au moment du vote.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 – compte de gestion 2017 de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion 2017 de la commune, établi par le comptable public, laisse apparaître les mêmes résultats que le compte administratif 2017. Ce document est soumis au vote après avoir été examiné par les conseillers présents.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 – affectation du résultat d'exploitation 2017 du budget communal

Monsieur le Maire propose ensuite d'affecter les résultats de l'exercice 2017.

L'excédent de fonctionnement cumulé étant de 388 551.70 € et le déficit d'investissement cumulé de 210 236.09 €, restes à réaliser inclus, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- à l'article 1068 sur le budget 2018 pour le montant du déficit constaté, pour 210 236.09 €
- à l'article 002 sur le budget 2018 en résultat de fonctionnement reporté, pour 178 315.61 €.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 – demandes de subventions par les associations

Un tableau concernant les propositions d'attribution de subventions aux associations loi 1901 de la commune est présenté aux conseillers, suite à une réunion de la commission des finances.

	Propositions 2018
ACPG-CATM	140,00 €
Aikido	150,00 € car les avoirs ne sont pas fournis
Amicale Laïque	1000 pour la bibliothèque municipale + 1 000 €
Anima Cèdres	300,00 €
Arts en Arts Culinaires	800,00 €
Atelier Vocal	450,00 €
Centre Social Meulne (garderie avant et après l'école + mercredi après midi et NAP)	Estimation 31 000,00 €

Coopérative scolaire	2 000 € pour l'école primaire 1 500 € pour l'école maternelle car moins d'élèves
Couzettes Vallonnaises	150,00 €
Danse Rythmique	500,00 €
Ensemble Vocal	500,00 €
Tennis de table	470,00 €
UNRPA	250,00 €
USV Football	150,00 €
USV Pétanque	800,00 €
Vallon Arts et Traditions	500,00 €
Vélo Club Vallonnais	500,00 €
Peuffeilhoux Animations	600,00 €
Peuffeilhoux Culture	600,00 €
TOTAL	12 360 € + 31 000 € au titre de la DSP

COTISATIONS DIVERSES

ADIL	313.00 € si non versé par la communauté de communes
Bibliothèque centrale de prêt	224.84 €
Mission Locale	1 636.00 €
Adhésion au centre social	3 334.00 €
UDAAR (cinéma itinérant)	621.00 €
Stations Vertes de Vacances	832.00 €
Association des Maires Allier	531.76 €
ATDA	1 681.14 €
Présence Verte	1 500.00 € environ selon le nombre d'abonnés
FREDON	700.00 €
SPA	1 882.00 €
Vitaris	200.00 € selon le nombre d'abonnés
Delta Revie	1 300.00 € selon le nombre d'abonnés

(les chiffres concernant Présence Verte, Vitaris et Delta Revie sont fonction du nombre d'abonnés à l'année qui fluctue régulièrement, il s'agit donc d'une estimation).

La délibération 2016.04.17 du 29.04.2016 est rappelée : chaque association qui fera une demande de subvention par écrit sans fournir ses bilans et le montant détenu sur ses différents comptes se verra allouer la somme de cent cinquante euros.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 – devenir de la provision créée

Cette question est reportée dans l'attente de savoir si les travaux de consolidation des structures des bâtiments logements de la gendarmerie autoroutière vont se faire cette année.

IV – DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale Défense Extérieure Contre l'Incendie du Maire. La DECI a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.

A ce titre, Monsieur le Maire doit élaborer un arrêté communal DECI, s'assurer que chaque Point d'Eau Incendie PEI sous pression possède un débit ou volume adapté selon le risque, faire réaliser les contrôles techniques annuels pour les PEI sous pression publics ou privés et réaliser les conventions avec les propriétaires de PEI privés.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'arrêté communal.

Afin de rédiger cet arrêté, Monsieur le Maire doit avoir été autorisé par une délibération du conseil municipal.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

V – RECRUTEMENT EN PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la transformation des contrats uniques d'insertion en Parcours Emploi Compétences (PEC). L'éligibilité au PEC se fait désormais sur la base d'un diagnostic de la situation de chaque demandeur d'emploi, par les divers conseillers de Pôle Emploi et de la mission locale. Seront ainsi rendus éligibles au PEC les seuls demandeurs d'emploi pour lesquels il s'agit du dispositif le plus adapté.

La prise en charge est désormais fixée à 40 % du SMIC en région Auvergne-Rhône Alpes, portée à 50 % pour les contrats intégrant un engagement de formation visant une certification, tel qu'un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle.

Les contrats cofinancés par les conseils départementaux, au profit des bénéficiaires du RSA, le sont à hauteur de 60 %.

Le PEC a une durée initiale de 12 mois.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer un ou plusieurs PEC en cas de besoin, le conseil municipal ayant seul la compétence pour créer les emplois et voter les crédits correspondants, que l'emploi soit prévu pour un agent titulaire, non titulaire ou pour les contrats de droit privé.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI – TELEPHONIE MAIRIE

Monsieur le Maire rendra compte au conseil municipal de son entretien avec le commercial d'ORANGE concernant :

- d'une part : la ligne téléphonique de la mairie qui est actuellement chez SFR et qui pourrait être chez Orange. Coût TTC 194.05 € par mois pour le téléphone et internet
- d'autre part : le changement du standard téléphonique de la mairie avec une proposition soit d'achat (4 548.13 € TTC), soit de location sur 5 ans (montant du loyer par mois 130 € TTC, soit 7794 € TTC), d'un nouveau standard aux normes qui seront en vigueur fin 2018
avec dans les deux cas de figure une maintenance annuelle de 336.71 € TTC.

Il signale également qu'il a rencontré une seconde société qui a fait une proposition moins intéressante que celle d'Orange.

Ce changement permettrait d'avoir toutes les lignes chez Orange et d'avoir un seul interlocuteur en cas de problème.

Le conseil municipal DECIDE d'opter pour la location sur 5 ans du standard téléphonique par 16 voix contre 1 voix pour l'achat, et du changement de prestataire pour la ligne téléphonique en passant chez Orange au lieu de SFR.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un compromis de vente a été signé chez Maître PINEL, notaire, concernant les deux bâtiments de la gendarmerie territoriale. L'avis SAFER, considérant la superficie, est requis. Celle-ci a deux mois pour donner son avis, sauf si l'acquéreur souhaite une réponse plus rapide, moyennant finances.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité des avis de valeurs sur deux bâtiments communaux auprès d'une agence immobilière et auprès du notaire de la commune.
- Conformément à la délégation qu'il a reçu du conseil municipal en avril 2017, Monsieur le Maire fait part de l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, d'un montant de 100 000 €, avec une marge de 0.80 % et un taux d'intérêt plancher de 0.80 %, et une commission d'engagement de 0.20 %.

La séance est close à 22h00.

La secrétaire de séance,



Monsieur le Maire,

